



Commune de Garnich
15 rue de l'École
L-8353 Garnich
Tél: 380019-1

Garnich, le 27 février 2019

AVIS AU PUBLIC

Élections européennes du 26 mai 2019 Vote par correspondance

Par la présente, il est rappelé aux électeurs luxembourgeois et aux électeurs ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne inscrits sur les listes électorales de la commune que la participation aux élections européennes du 26 mai 2019 est obligatoire. En application des nouvelles dispositions de la loi électorale, tout électeur peut demander le vote par correspondance.

La demande pour l'inscription au vote par correspondance peut être faite soit sur papier libre, soit par la plateforme étatique sécurisée (MyGuichet.lu) soit à l'aide d'un formulaire à télécharger sur le site internet de la commune (www.garnich.lu) ou à retirer au bureau de la population à partir du 4 mars 2019.

Toute personne luxembourgeoise domiciliée à l'étranger doit joindre à sa demande une copie de sa carte d'identité ou de son passeport en cours de validité. Le requérant doit, dans sa déclaration écrite et signée, déclarer sous la foi du serment qu'il n'est pas déchu du droit électoral ni en vertu de l'article 52 de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la loi électorale.

La demande de vote par correspondance doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins au plus tôt le lundi, 4 mars 2019 et au plus tard :

- **le mardi, 16 avril 2019** si le bulletin de vote doit être envoyé à une adresse se situant à l'étranger,
- **le jeudi, 2 mai 2019** si le bulletin de vote doit être envoyé à une adresse se situant au Grand-Duché de Luxembourg.

Pour tout éventuel renseignement supplémentaire, veuillez contacter le personnel du bureau de la population.

Tél. : 38 00 19 – 1 / garnich@pt.lu

Le collège des bourgmestre et échevins
Georges FOHL, Arsène MULLER, Karin HIRSCH-NOTHUM